

# LE JOURNAL DU SNES GUYANE

*Ceux qui pensent que l'éducation et la formation coûtent chers devraient essayer l'ignorance...*

Numéro 1 – SEPTEMBRE - OCTOBRE 2026

## Sommaire

- Les urgences de la Guyane portées au ministère p2
- Quand la gestion des carrières tourne au fiasco p3
- Rendez-vous de carrière : contester son avis p3
- Rétroactivité de la prime REP + p4
- AED : contrats, vous avez dit contrats ? p5
- Du nouveau dans la gestion des contractuels p5
- LPO de Maripasoula : les problèmes demeurent p5
- Contractuels, AESH : vérifier sa rémunération p6
- MAGE : une victoire du SNES-FSU p6
- Les mobilisations locales payent p7
- La communauté éducative de SLM sous le choc p8
- « Top chefs » P9/10

*Directeur de publication : Florent Hennion*

## Rentrée 2026 : les dérapages incontrôlés de l'Académie de Guyane

Début septembre, les premiers chiffres remontés par les militant.es du SNES-FSU dans les collèges et les lycées laissaient espérer une amélioration par rapport à la rentrée 2025. Une grosse centaine de postes enseignants n'étaient pas pourvus, soit environ 2 postes par établissement, contre plus de 200 en septembre 2025.

Il a pourtant fallu rapidement déchanter.

D'abord parce que certains noms dans des cases ne se sont pas traduits par la présence effective de collègues dans les établissements et que les disparités restent très fortes entre l'île de Cayenne et l'Ouest ou les sites isolés, mais surtout parce que la façon dont l'administration traite les personnels reste souvent marquée par l'arbitraire, le mépris et l'incohérence.

Ensuite parce que les problèmes de recrutement concernent également les infirmières, les assistantes sociales, les PsyEn ou les AESH dont nombre d'établissements sont dépourvus.

Enfin parce que les vies scolaires sont souvent dans des situations intenable avec des effectifs AED incomplets et des contrats PEC en attente. Pire, à la mi-septembre, ce sont environ 200 AED de notre académie qui étaient présent.es dans les établissements alors... qu'ils et elles n'avaient pas signé leur contrat !

Par-delà ce bilan quantitatif, le SNES-FSU Guyane déplore une nouvelle fois l'absence de prise en compte par le rectorat des réalités propres à notre académie. Alors que nos élèves sont nombreux à rencontrer des difficultés spécifiques, particulièrement dans la maîtrise de la langue française qui n'est pas toujours leur langue maternelle, ils méritent, à ce titre, d'être mieux accompagnés. Cela suppose une politique volontariste d'allègement des effectifs dans les classes. Pourtant, le constat est sans appel. Le nombre d'élèves par classe en Guyane reste très proche de ce qu'il est en France hexagonale et les moyens mobilisés par le rectorat demeurent très insuffisants malgré les multiples alertes du SNES-FSU et de l'intersyndicale éducation

Si le dernier trimestre de l'année scolaire 2025-2026 avait été marqué par de nombreuses mobilisations pour dénoncer l'état sécuritaire et sanitaire du bâti scolaire, la rentrée 2026 montre que le problème reste entier.

La grève emblématique et victorieuse de nos collègues du collège Léo Othily de Mana du 15 au 18 septembre derniers en est l'illustration. Le SNES-FSU Guyane salue la détermination des personnels qui ont tenu le piquet de grève toute la semaine dans un esprit unitaire, avec le soutien de la section locale du SNES-FSU et de celle du SNEP-FSU, en lien avec les parents d'élèves. Ils et elles ont obtenu des engagements écrits de Jean-Paul Ferreira, 1er vice-président de la CTG, sur la réalisation de travaux d'urgence permettant la réouverture du collège, sur la mise en œuvre de travaux de réhabilitation avec un calendrier et sur la base d'un audit indépendant et sur des modalités de suivi associant les personnels.

La forte mobilisation dans les lycées ces derniers jours confirme très largement le manque de moyens matériels et humains dans notre académie,

Tout au long de cette nouvelle année, vous pourrez compter sur le réseau des militant.es du SNES-FSU Guyane. Dans les collèges et les lycées, ils et elles sont à vos côtés et disponibles pour vous accompagner, vous défendre mais aussi pour appeler à la mobilisation.

Rejoignez notre collectif, défendez les valeurs du service publique d'éducation, **(re)syndiquez-vous au SNES-FSU Guyane !**

*Florent Hennion et Denys Oltra,  
Co-secrétaires académiques du SNES-FSU Guyane*

## LE SNES-FSU PORTE LES URGENCES de la GUYANE AU MINISTÈRE



Le 23 septembre, le SNES-FSU Guyane a été reçu au ministère de l'Éducation nationale avec les représentant-es des sections académiques SNES-FSU des DROM et la secrétaire générale du SNES-FSU.

Cette audience a permis de porter directement au ministère plusieurs dossiers urgents pour l'éducation en Guyane.

Première urgence : les effectifs. Dans le contexte particulier de notre académie, la baisse du nombre d'élèves par classe est indispensable pour pouvoir accompagner efficacement les élèves et prendre en compte les difficultés spécifiques du territoire.

Autre dossier majeur : le bâti scolaire. Nous avons rappelé au ministère la nécessité d'un soutien de l'État pour permettre à la Collectivité Territoriale de Guyane d'assumer pleinement ses responsabilités. Il faut notamment tenir les engagements pris en mars 2025 concernant la mise en chantier de 12 collèges et lycées en quatre ans, rénover les établissements devenus dangereux pour les personnels et les élèves et adapter les bâtiments scolaires au réchauffement climatique.

Nous avons également porté la question de l'attractivité de la Guyane et des sites isolés en particulier. Les conditions particulières d'exercice sur sites isolés doivent être réellement prises en compte, notamment par des avantages spécifiques d'ancienneté, des primes adaptées et une réelle amélioration des conditions de vie et de travail.

Les conditions de travail ont également été abordées : multiplication des tâches annexes, sollicitations toujours plus nombreuses des personnels et situations de souffrance au travail. Le ministère, normalement garant de la sécurité et la santé au travail de tous ses agents, est, en Guyane, à l'origine de nombreux risques professionnels.

Nous sommes ressorti-es de cette audience avec des inquiétudes. Nous avons eu le sentiment que nos interlocutrices et interlocuteurs du ministère n'avaient pas pris la mesure des urgences auxquelles l'éducation en Guyane est confrontée.

Le SNES-FSU Guyane continuera donc à porter ces dossiers et à exiger que les spécificités de notre académie soient enfin prises en compte à la hauteur des besoins.

*Denys Oltra*

## QUAND LA GESTION DES CARRIÈRES TOURNE AU FIASCO !

Le 14 septembre, le SNES-FSU Guyane écrivait à la profession pour alerter sur plusieurs irrégularités déjà repérées dans les opérations de promotion à la hors-classe et à la classe exceptionnelle. La confrontation des listes de promu-es et des situations des collègues faisait apparaître des erreurs dans le calcul du barème pour la hors-classe, et, pour la classe exceptionnelle, des situations dans lesquelles des collègues avaient vu leur avis « très favorable » devenir « favorable », sans justification communiquée et sans même en avoir été informé-es.

Nous étions loin d'imaginer l'ampleur des erreurs commises par l'administration !

Une première liste avait été publiée le 31 août. Une nouvelle liste a été diffusée le 14 septembre, soit seulement deux semaines plus tard. Après vérification, 32,4 % des promotions ont donc été modifiées entre les deux publications. Comme on pouvait s'y attendre, aucun courrier d'excuses n'a été envoyé aux collègues concernés pour expliquer la situation.

Derrière ces chiffres, ce sont des collègues, leur carrière et leur rémunération qui sont directement concernées. Être annoncé-e promu-e puis découvrir quelques jours plus tard que son nom a disparu de la liste n'est évidemment pas qu'une erreur administrative sans conséquence.

Ces dysfonctionnements posent une question plus générale : comment les personnels peuvent-ils avoir confiance dans des opérations de carrière lorsqu'une promotion sur trois est modifiée quelques jours après la première publication ?

Pour le SNES-FSU, il faut maintenant tirer toutes les conséquences de cette situation. L'administration étant incapable de calculer seule les barèmes des agents promouvables, nous demandons la remise en place des CAPA compétentes pour les opérations de carrière, ou à minima, une publication en amont du barème retenu pour les opérations de promotion pour que les collègues puissent vérifier le leur ... Concernant les collègues dont le nom a été retiré des listes, le SNES-FSU demande 24 promotions supplémentaires afin qu'ils et elles ne soient pas les victimes des erreurs de leur administration.

Pour l'accès à la classe exceptionnelle, les mêmes problèmes se sont posés. Certains évaluateurs primaires ne motivant pas leur avis, c'est celui par défaut (favorable) qui est porté. Nous ne sommes d'ailleurs pas à l'abri de voir la liste retirée puis modifiée.

Si vous pensez être concerné-es, contactez rapidement le SNES-FSU Guyane qui accompagnera, y compris devant le tribunal administratif, tous-tes les collègues lésé-es.

La gestion des carrières ne peut pas être une loterie. Elle doit être transparente, contrôlable et respectueuse des règles. Surtout que dans la période d'austérité actuelle, née de 20 ans de politique néolibérale, l'avancement des collègues compense à peine l'inflation et ne suffit pas à enrayer le déclin social des enseignants !

## RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : C'EST LE MOMENT DE CONTESTER VOTRE AVIS

Les collègues qui ont eu un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire 2025-2026 doivent être particulièrement attentif-ves à l'avis final qui leur sera communiqué.

Cet avis est important pour la suite de la carrière et surtout, il peut être contesté.

Le délai est court : vous disposez d'un mois à partir de sa notification pour exercer un recours. Si vous estimez que l'avis porté sur votre valeur professionnelle ne correspond pas à votre situation ou aux éléments de votre rendez-vous de carrière, ne laissez pas passer ce délai.

La procédure commence par un recours adressé à l'administration. Si l'avis n'est pas modifié, la situation peut ensuite être portée devant la CAPA compétente afin d'être réexaminée.

L'an dernier, le SNES-FSU Guyane a accompagné de nombreux collègues dans la contestation de leur avis. Plus de 80 % des dossiers que nous avons défendus ont obtenu une modification de l'avis initial.

L'administration s'était également engagée, suite à l'examen des situations portées par la FSU et des incohérences constatées, à revoir les règles d'attribution des avis.

*Stéphanie Commode*

## RÉTROACTIVITÉ DE LA PRIME REP+ DES AED ET DES AESH : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Les premiers versements de la rétroactivité de la prime REP+ pour les AED et les AESH ont commencé à apparaître sur les paies de juillet et août 2026.

Pour la plupart des collègues ayant déposé leur demande en 2025, les sommes versées portent principalement sur les années 2021 et 2022. Ces montants sont cependant très inférieurs à ceux que nous avons pu calculer pour les collègues concernés.

La raison principale est désormais connue : l'application de la prescription quadriennale limite la période pour laquelle les collègues peuvent encore obtenir le paiement des sommes qui leur sont dues.

Une conséquence directe de la décision du Conseil d'État (CE) rendue le 8 avril 2026 suite à sa saisine par l'organisation syndicale UNSA éducation.

L'UNSA, toujours prompte à revendiquer seule les victoires intersyndicales (quand elle daigne y participer) s'est trouvée bien silencieuse sur le résultat de sa saisine unilatérale du Conseil d'État. Et pour cause : dans sa décision du 8 avril 2026, la plus haute juridiction a décidé d'appliquer la prescription quadriennale au paiement de l'indemnité REP+ des AED et AESH pour les périodes antérieures à 2021, risquant de faire perdre des milliers d'euros à de nombreux AED et AESH et rendant les recours bien plus difficiles.

Si la stratégie choisie avait permis de gagner, l'UNSA Éducation aurait évidemment pu se féliciter du résultat. Mais l'UNSA Éducation a perdu ce recours ! Dès lors et alors que la décision du Conseil d'État des conséquences très concrètes pour les AED et les AESH, il est normal de questionner ce choix.

En effet, cette décision du Conseil d'État prive les AED et AESH étant rentré.es dans la procédure de faire valoir leurs droits à la prime REP+ des sommes liées aux années remontant au-delà de 4 années. Cela correspond à 6 années d'indemnisation en moins pour certain.es collègues !

Au SNES-FSU, nous défendons une stratégie différente : organiser la multiplication des recours individuels devant les tribunaux administratifs, notamment avec l'appui d'avocats et dans le cadre d'une démarche collective.

L'objectif était clair : permettre à chaque collègue qui engageait un recours de préserver ses propres droits au regard de la prescription.

Cette différence de stratégie n'est pas théorique. Elle produit aujourd'hui des conséquences très concrètes.

Pour autant, tout n'est pas terminé. Le SNES-FSU Guyane continuera à accompagner les AED et les AESH concernés par la rétroactivité de la prime REP+ et à défendre, par toutes les voies disponibles, les droits des personnels.

Si vous avez travaillé en tant qu'AED ou AESH en REP+ en 2022 et que vous n'êtes pas encore entré.e dans la procédure de demande de rétroactivité, il n'est pas trop tard, contactez le SNES-FSU Guyane !

*Anne Joly et Florent Hennion*

INSCRIVEZ VOUS AUX PROCHAINES FORMATIONS DU SNES ET DE LA FSU

ADHEREZ AU SNES-FSU



## **AED : CONTRATS, VOUS AVEZ DIT CONTRATS ?**

La rentrée met une nouvelle fois en lumière la situation particulièrement tendue des vies scolaires.

Une situation rendue encore plus compliquée par l'incapacité de notre administration à préparer correctement la rentrée.

Cette année, en plus des retards habituels dans l'établissement des contrats PEC Vie scolaire, ce sont plus de 200 AED qui, trois semaines après la rentrée, n'avaient toujours pas reçu leur contrat.

Dans le privé aucun employeur ne pourrait faire travailler des collègues sans contrat sans être inquiété et condamné. Le rectorat de Guyane, qui en l'espèce, se comporte comme le pire des patrons voyous, ne semble pourtant pas s'émouvoir de la situation puisque les services n'ont même pas été en mesure d'envoyer un courriel d'excuse et d'explication aux collègues concernés.

Cette situation a pourtant des effets bien concrets pour les collègues !

- Ils ne sont pas couverts en cas d'accident de trajet ou de travail.
- S'ils ont choisi la MGEN, ils ne sont plus couverts faute de contrat et doivent avancer l'intégralité de la part mutuelle.
- Ils percevront très certainement un acompte au lieu d'une paye pleine et entière en septembre.

**Les AED ne sont pas une variable d'ajustement. Il est plus que temps que notre administration respecte ces personnels qui sont indispensables au bon fonctionnement des établissements scolaires.**

Le SNES-FSU continuera à revendiquer :

- le remplacement des contrats PEC Vie scolaire par de véritables contrats AED, mieux rémunérés et plus protecteurs ;
- le quasi-doublement du nombre d'AED dans l'académie, afin de permettre aux vies scolaires de fonctionner dans de meilleures conditions ;
- et surtout, la régularisation rapide de la situation administrative et contractuelle de tous les AED.

*Jeremy Uguen*

## **LPO DE MARIPASOULA : UN AN APRÈS, LES PROBLÈMES DEMEURENT !**

Le lycée polyvalent de Maripasoula a ouvert ses portes à la rentrée 2025. Avant cette ouverture, les syndicats de la FSU Guyane avaient alerté le rectorat sur les conditions dans lesquelles cet établissement allait accueillir ses premiers élèves.

Malgré ces alertes, l'ouverture avait été maintenue alors que de nombreux travaux et équipements n'étaient pas achevés.

Un an après, les inquiétudes exprimées à l'époque se sont malheureusement confirmées.

Le 2 septembre 2026, les personnels ont remis à leur proviseure une liste recensant les nombreux problèmes auxquels ils sont toujours confrontés.

Sur le plan pédagogique, la rentrée s'est effectuée sans DDFPT (pourtant indispensable notamment à l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel) et des enseignants manquent encore à ce jour.

Les problèmes matériels et de locaux étaient nombreux : CDI non opérationnel, salle des professeurs et plateau sportif non encore visités par la commission de sécurité, salles de TP pas toujours, matériel pédagogique non entièrement reçu...

Plus grave encore, certains ateliers ne sont toujours pas réceptionnés. Les élèves des filières professionnelles ne peuvent donc pas suivre leurs enseignements dans les conditions prévues par les référentiels et ne sont pas préparés dans des conditions normales aux examens qu'ils doivent valider.

À cela s'ajoutait l'absence d'infirmier-ère et d'assistant-e de service social.

La mobilisation des collègues auprès de leur direction et la menace d'une grève ont permis d'obtenir quelques avancées mais il reste tellement à faire.

Le SNES-FSU Guyane souhaite apporter tout son soutien à l'ensemble des personnels et leur affirmer que nous nous tenons à leur disposition pour organiser les éventuelles luttes à venir afin que les élèves et les personnels en plus d'être isolés, ne soient pas abandonnés de tous.

*Florent Hennion*

## **CONTRACTUELS, AESH : FAITES VÉRIFIER VOTRE RÉMUNÉRATION PAR LE SNES !**

En Guyane, nous constatons encore aujourd'hui que de nombreux personnels contractuels enseignant.es et AESH ne bénéficient pas toujours de l'évolution de carrière et de rémunération à laquelle ils peuvent prétendre.

Pour les enseignant.es, CPE et PsyEN contractuel·les, les agents peuvent bénéficier depuis la mise en œuvre du dispositif en 2017, d'une évolution de leur rémunération au moins tous les trois ans, notamment à l'issue d'une évaluation professionnelle.

Pourtant, des collègues ne sont pas évalués ou réévalués au plan professionnel et la prise en compte de leur ancienneté est d'autant retardée,

Chaque collègue contractuel·le doit donc vérifier sa situation : date du dernier entretien professionnel, date de la dernière réévaluation et évolution de sa rémunération.

Du côté des AESH, la situation appelle également toute notre vigilance. Les AESH doivent normalement bénéficier d'une progression d'échelon tous les trois ans, avec une évolution correspondante de leur rémunération.

Or nous constatons que de nombreux·ses AESH, notamment des collègues en CDI, sont encore rémunéré·es à l'échelon 1 alors qu'ils et elles disposent de plusieurs années d'ancienneté.

Alors, regardez votre fiche de paie.

Votre échelon correspond-il à votre ancienneté ? Votre rémunération a-t-elle bien évolué ? Votre dernière réévaluation a-t-elle réellement été prise en compte ?

Au moindre doute, contactez le SNES-FSU Guyane.

Nous pouvons vérifier votre ancienneté, reconstituer votre déroulement de carrière, vérifier les échelons auxquels vous auriez dû être classé·e et vous accompagner dans la réclamation des sommes qui vous sont dues.

Vos droits ne sont pas automatiques : ils doivent être vérifiés et défendus.

*Anne Joly*

## **MAGE : UNE VICTOIRE DU SNES-FSU QUI SE CONCRÉTISE !**

Il y a maintenant deux ans, le SNES-FSU intervenait sur la situation des maîtres auxiliaires garantis d'emploi.

Pour la grande majorité d'entre eux, la carrière avait atteint le sommet de la grille de rémunération, sans véritable perspective d'évolution salariale. Le SNES-FSU avait donc demandé que leur situation soit revue et qu'ils puissent accéder au statut de contractuel en CDI, avec une grille de rémunération plus favorable.

Cette revendication est aujourd'hui devenue réalité.

Les maîtres auxiliaires de l'académie se sont vu proposer un passage en CDI, accompagné d'une reconstruction de leur carrière. Cette reconstruction produit déjà des effets très concrets. Certains collègues ont d'ores et déjà perçu, notamment sur la paie de juillet 2026, les rappels de rémunération correspondants à la reconstitution de leur carrière. Pour certain·es, ces rappels représentent plusieurs dizaines de milliers d'euros.

C'est une avancée importante.

Cette victoire montre une nouvelle fois que l'action syndicale peut permettre d'obtenir des améliorations concrètes et durables pour les personnels.

Le SNES-FSU Guyane continuera à défendre les personnels et à porter les revendications qui permettent d'améliorer réellement leurs conditions de carrière et de rémunération.

*Anne Joly*

## LES MOBILISATIONS LOCALES PAYENT

Ces dernières semaines, plusieurs établissements de Guyane ont montré que la mobilisation des personnels peut permettre d'obtenir des avancées concrètes.

Au lycée 4 de Saint-Laurent du Maroni, au collège Léo Othily de Mana, au lycée Gaston Monnerville de Kourou et au LPO de Maripasoula, les personnels ont refusé de se résigner face à des conditions de travail et d'accueil qui n'étaient pas acceptables.

Ces mobilisations ont donné lieu à des engagements de la CTG et/ou du rectorat.

Ces exemples montrent une chose simple : rien n'est jamais acquis, mais rien n'est jamais joué d'avance. Ils doivent nous faire prendre conscience à toutes et tous que la mobilisation paye et que nous sommes bien plus fort collectivement.

Quand les personnels se mobilisent, quand ils refusent de laisser s'installer des situations qui dégradent leurs conditions de travail et celles des élèves, ils peuvent obtenir des avancées.

Le SNES-FSU continuera de se tenir aux côtés des collègues dans ces mobilisations.

Et lorsque des engagements sont pris, nous serons également là pour vérifier qu'ils sont tenus.

*Florent Hennion*



## AVOIR DE LA SUITE DANS LES IDEES

En mars 2025, à l'appel de la FSU et d'une large intersyndicale, la Guyane se mobilisait pour obtenir un « plan de rattrapage d'urgence » pour l'éducation.

Le cahier de revendications portait alors en particulier sur :

- Les effectifs dans les classes
- Le manque d'enseignants
- L'état du bâti scolaires
- La construction de nouveaux collèges et lycées

De mars à juin 2026, ce sont pas loin d'une dizaine de collèges et de lycées qui se sont mobilisés autour de revendications similaires .

Fin juin 2026, ce sont les vies scolaires qui se mobilisaient pour refuser le redéploiement des postes AED à moyens constants et demander les moyens indispensables pour assurer leurs missions.

Le mois de septembre 2026 a été marqué par des grèves et des mobilisations très fortes à Saint-Laurent, Mana, Kourou, Maripasoula ou Cayenne pour exiger des moyens humains et matériels nécessaires.

Ce mois-ci, ce sont les lycéennes et les lycéens qui sont entré.es en mouvement partout en Guyane pour l'amélioration de leurs conditions d'étude, exiger que les professeurs absents soient remplacés, ne plus suivre leurs cours dans des classes surchargées...

Pour le SNES-FSU Guyane, toutes ces mobilisations montrent qu'il y a urgence à entendre les lycéen.nes, les professeur.es, les parents d'élève...

La balle est dans le camps de la CTG et du rectorat !

*Denys Oltra*

### Pour contacter le SNES-FSU Guyane

| A Cayenne                                                                                                                             | A Saint-Laurent du Maroni                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| BP 50847 / 97339 Cayenne<br>0594 25 36 94                                                                                             | Centre d'affaires / 11 rue du bac / 97320 Saint-Laurent du Maroni<br>0594 34 18 64 |
| @ : <a href="mailto:s3guy@snes.edu">s3guy@snes.edu</a> / 0694 31 33 87 / <a href="http://www.guyane.snes.edu">www.guyane.snes.edu</a> |                                                                                    |

## LA COMMUNAUTE EDUCATIVE DE SAINT-LAURENT DU MARONI SOUS LE CHOC

**La nouvelle de la mort de notre collègue, enseignant au lycée Lumina Sophie de Saint-Laurent du Maroni, a provoqué une onde de choc dans toute la communauté éducative de l'Ouest guyanais.**

Au lycée Lumina Sophie d'abord, où ses collègues et l'ensemble des personnels qui le côtoyaient sont profondément bouleversés. Mais l'émotion dépasse largement les murs de l'établissement. À Saint-Laurent du Maroni, où les personnels des différents établissements se connaissent, travaillent ensemble et se côtoient au quotidien, nombreux sont ceux qui ont été touchés par l'annonce de sa disparition.

Nos premières pensées vont évidemment à sa famille, à ses proches, à ses amis et à ses collègues. Aucun article, aucune analyse ne saurait rendre compte de leur douleur. Le temps du deuil impose aujourd'hui le respect, la retenue et la solidarité.

Mais le recueillement ne doit pas empêcher de s'interroger, lorsque le moment sera venu, sur les événements qui ont précédé ce drame.

Notre collègue avait été mis en cause à la suite d'accusations formulées par des élèves au cours de l'année scolaire précédente. Il avait alors été éloigné de l'établissement pendant plusieurs mois. À la rentrée de septembre, il avait été réintégré alors même que la situation qui avait conduit à son éloignement n'était manifestement pas totalement traitée.

Quelques jours plus tard, la diffusion sur les réseaux sociaux d'une vidéo mettant publiquement en cause cette réintégration a provoqué une nouvelle exposition de l'affaire. Notre collègue s'est alors retrouvé au centre d'une polémique publique, relayée sur les réseaux sociaux et dans certains médias, dans des conditions particulièrement violentes pour un homme dont la situation faisait toujours l'objet de procédures et pour lequel les principes fondamentaux de **présomption d'innocence et de respect de la personne** devaient continuer à s'appliquer.

Face à cette nouvelle polémique, le rectorat a décidé de suspendre une nouvelle fois notre collègue.

Sans prétendre établir un lien de causalité entre cet enchaînement d'événements et son geste, une question ne peut aujourd'hui être éludée : **comment un personnel de l'Éducation nationale a-t-il pu se retrouver dans une situation d'une telle violence et d'un tel isolement ?**

La succession des décisions prises par l'institution interroge profondément. **Dans quelles conditions son retour dans l'établissement a-t-il été décidé ? Quelles mesures d'accompagnement avaient alors été mises en place ? Et quels éléments ont ensuite conduit à sa nouvelle suspension ?**

Ces questions ne visent pas à porter un jugement a posteriori sur des décisions dont nous devons connaître précisément les circonstances. Elles doivent permettre de comprendre **comment cette situation a été prise en charge.**

Car la première responsabilité de notre institution est de protéger. Protéger, d'un côté, les élèves ayant formulé ces accusations, afin que leur parole puisse être entendue et examinée avec tout le sérieux nécessaire. Protéger, de l'autre, ses personnels, en garantissant leurs droits et en veillant à ce qu'aucun d'entre eux ne soit laissé seul face à l'exposition publique, aux accusations et à la pression des réseaux sociaux.

Il ne s'agit évidemment pas d'opposer ces exigences. Protéger les élèves et protéger les personnels sont deux obligations de l'institution scolaire. L'une ne peut être sacrifiée à l'autre.

Nous ne pouvons pas davantage ignorer le rôle joué par l'emballement médiatique et les réseaux sociaux. Dans ce type d'affaire, la recherche légitime de la vérité et la nécessaire écoute de la parole des personnes qui se déclarent victimes **ne peuvent conduire à ce que les réseaux sociaux se substituent aux procédures permettant d'établir les faits et les responsabilités.**

Lorsqu'un nom, une photographie ou des accusations circulent publiquement, les conséquences humaines peuvent être considérables et parfois irréversibles.

Aujourd'hui, une famille pleure l'un des siens. Des collègues pleurent un collègue. Une communauté éducative entière est meurtrie.

**Le temps du deuil doit être respecté. Mais viendra aussi le temps des questions.**

Elles devront être posées sereinement, sur la base de faits établis, afin de comprendre comment cette situation a été prise en charge, quelles mesures de protection, d'accompagnement psychologique, administratif et juridique ont été mises en œuvre et si l'institution a pleinement assumé ses responsabilités envers l'ensemble des personnes concernées.

Pour le SNES-FSU et la FSU, cette exigence de vérité n'est dirigée contre personne. **Elle est indispensable pour les personnels comme pour les élèves.** Dans les situations de crise, l'Éducation nationale doit être capable de protéger, d'accompagner et de garantir les droits de chacun. Elle doit être capable d'apporter un cadre clair, un accompagnement réel et une protection effective à toutes les personnes concernées.

À la famille de notre collègue, à ses proches, à ses collègues du lycée Lumina Sophie et à tous les personnels de Saint-Laurent du Maroni aujourd'hui dans la peine, nous voulons simplement redire notre profonde tristesse, notre solidarité et notre soutien.

Manuel Roussel

## **« TOP CHEFS », LES CHEFS D'ETABLISSEMENT (MAIS PAS QUE...) DANS TOUTE LEUR SPLANDEUR : LE TOP DE LA RENTREE 2026 !**

**1. Au rectorat, le directeur des relations et des ressources humaines (DRRH),** a fait travailler des centaines d'AED sans contrat pendant plus d'un mois !

*Le SNES-FSU fait le constat que notre administration semble se comporter en véritable patron voyou. Dans le privé, cette situation se serait terminée devant les prud'hommes. Pour autant, le rectorat ne semble pas s'émouvoir de cette situation : pas de courrier d'excuse, pas de PVI (à quelques exceptions près).*

*Les collègues se retrouvent donc dans une situation ubuesque dans laquelle ils et elles ne sont pas couverts en cas d'accident pour se rendre sur leur lieu de travail... mais sont menacés de perdre un 30<sup>ème</sup> s'ils/elles ne s'y rendent pas !*

*Le SNES-FSU est prêt à accompagner ces collègues jusqu'au T.A. en cas de problème de rémunération lié à cette situation.*

*Pour le SNES-FSU, les textes encadrant le droit syndical sont pourtant très clairs, encore faut-il (savoir) les lire (compétence « lire et comprendre » du cycle 2) ! Nous rappelons que chaque collègue a le droit à 12 journées d'absences (augmentées des éventuels délais de route) pour participer à des formations syndicales. Ces formations ne donnent pas lieu à convocation car elles sont labellisées et déclarées auprès du recteur. La demande d'autorisation d'absence est adressée, au supérieur hiérarchique, au minimum 1 mois avant la formation. Sans réponse 15 jours avant la formation, l'autorisation est accordée.*

**2. Au collège Justin Catayée** (mais certainement aussi dans de nombreux autres établissements), la direction demande des convocations pour laisser les collègues partir en formation syndicale !

**3. Au lycée Sonia Francius**, la direction refuse les délais de route demandés par un-e collègue, sous prétexte que le temps de parcours entre Saint-Laurent et Cayenne serait de 3 heures ! Elle lui demande donc d'être devant ses élèves à 7h le vendredi pour une formation se terminant à 17h le jeudi.

**Pour le SNES-FSU, cet ordre met l'agent en danger !** En effet, cet ordre oblige l'agent à rouler de nuit (sur des routes en mauvais état et non éclairées et alors que le travail de nuit des enseignant-es n'est pas prévu par les textes) et est une incitation à commettre des infractions car il est impossible de rallier Saint-Laurent depuis Cayenne en 3 heures en respectant limitations de vitesse et temps de pause.

De plus, cet ordre ignore de nombreuses jurisprudences car le temps de trajet (lorsqu'on se rend hors de sa résidence administrative habituelle) est considéré comme du temps de travail et ce temps sur une journée ne saurait excéder 10 heures.

**Le SNES-FSU demande à cette direction dont la première mission est de faire respecter la loi, de bien vouloir commencer par le faire elle-même !**

**Pour le SNES-FSU, la collègue n'a pas à rattraper ces heures.** En effet, le temps de travail d'un.e enseignant.e est défini de manière hebdomadaire dans les O.R.S. et ne peut être annualisé sans l'accord de l'intéressé.e. De plus, la collègue était disponible et prête à assurer ses cours... c'est du fait de l'administration, et non du sien, si des heures ont été perdues par les élèves.

**Pour le SNES-FSU, il est inadmissible qu'une direction reporte sur les collègues le fruit de sa propre incompétence !**

**Si la collègue avait commencé à rattraper ces heures, elle doit se les voir rémunérer en HSE. Le SNES-FSU peut l'accompagner en ce sens si cela devait être nécessaire.**

**4. Au collège Eugène Nonnon**, la direction a demandé à une collègue de rattraper près de 40 heures qu'elle n'avait pas pu assurer... parce que la direction n'avait pas encore fait les groupes de besoins !

**5. Au collège Paul Kapel**, la direction continue d'expliquer aux collègues de sciences que l'heure dite « de vaisselle » ne peut pas donner lieu à un allègement de service et doit être rémunérée en HSA.

**Encore une fois, la compétence « lire et comprendre » (cycle 2) ne semble pas maîtrisée par cette direction.** En effet, le décret n°2014-940 du 20 août 2014 relatif aux O.R.S. des enseignants est limpide et notamment lorsqu'il précise dans son article 9 : « Dans les collèges où il n'y a pas de personnels techniques exerçant dans les laboratoires, les maxima de service des enseignants qui assurent au moins huit heures d'enseignement en sciences de la vie et de la Terre ou en sciences physiques sont réduits d'une heure ».

**Est-ce le mot « réduits » qui pose problème ? Le Robert propose justement plusieurs synonymes... et en particulier le mot « allégé ».**

**Pour le SNES-FSU Guyane, la gestion des carrières des collègues devrait être une priorité pour notre DRRH, mais apparemment il n'en est rien !**

**En cette période de gel du point d'indice (8 années sur les 10 dernières) et de très forte inflation, le déroulement de la carrière ne suffit même plus, pour de très nombreux. ses agent.es à contre balancer la perte de pouvoir d'achat.**

**Dans ce contexte, prendre avec une telle légèreté les opérations de carrière est incompréhensible, relève de la faute professionnelle et ne peut être ressenti autrement que comme un bras d'honneur envoyé à toute la profession.**

**Il est plus que temps que monsieur le Recteur prenne ses responsabilités et mette ses équipes au travail !**

**En attendant, face à un tel fiasco, le SNES-FSU demande la mise en place de groupes de travail en lien avec ces opérations essentielles pour nos collègues.**

**6. Au rectorat**, le DRRH (encore !) est dans l'incapacité de mener à bien les différentes campagnes liées aux carrières des agent-es. Les listes d'aptitude 2026 et celles des promotions avec bonification d'ancienneté n'ont tout simplement pas été publiées ! Le traitement des opérations liées à l'accès à la classe exceptionnelle a montré de nombreuses irrégularités (changement d'avis, absence de notification, publication avec plus de deux mois de retard...). Quant à l'accès à la hors classe, on touche tout simplement le fond puisque le rectorat a publié puis annulé puis republié la liste des collègues promu-es à la hors classe... avec pas moins de 30 % de différences entre les deux listes.